**Argent public dans les banques et
investissements toxiques pour la santé des Ixellois**
Interpellation au conseil communal du 22 juin 2017
Audrey Lhoest

Certaines grandes banques belges (ou qui ont des activités en Belgique) ont investi ces deux dernières années dans les combustibles fossiles, nocifs pour la qualité de l’air et notre santé et nuisibles par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixés dans l’Accord de Paris.

La commune d’Ixelles est cliente à la fois de Belfius et d’ING (entre autres des comptes pour tout ce qui est subsides et additionnels dans un cas, comptes pour les taxes perçues dans l’autre) or Belfius a investi dans les combustibles fossiles à hauteur de 679 millions d'euros, ING, à hauteur de 7 milliards.

C’est d’ailleurs l’objet d’une campagne nationale de la Coalition climat, plateforme qui regroupe 62 membres qui appellent les établissements bancaires belges concernés à ne plus agir de la sorte.

Selon la Coalition, les investissements globaux (qui portent sur quelque 40 milliards, toutes banques belges -ou ayant son siège en Belgique- confondues) ont eu lieu auprès des 100 plus grandes entreprises du secteur des énergies fossiles, notamment les entreprises avec les plus importantes réserves de charbon et pétrole et les entreprises d'électricité avec la capacité de production la plus élevée sur base de charbon.

Bien que les investissements globaux dans l’énergie durable grandissent d’année en année, ceux dans le secteur fossile sont encore beaucoup trop importants. Ainsi, pour limiter le réchauffement à 1,5°C, 85% des réserves d’énergies fossiles connues aujourd’hui doivent rester dans le sol.

Et les banques ont aussi un rôle à jouer dans la nécessaire transition vers une économie et une société d'énergies renouvelables.

**Je souhaiterais savoir :**

1. Si la majorité a fait des démarches en vue de se désolidariser de ce type de pratique et d’inviter les banques concernées à devenir des organismes zéro fossile ?
2. Si non, ce que le Collège compte faire pour être cohérent avec ses positions en la matière et ne pas confirmer l’impression selon laquelle le positionnement de la majorité ixelloise est purement cosmétique et ne repose sur rien de concret en matière de lutte contre les changements climatiques, et donc en faveur de la santé des Ixelloises et des Ixellois ?

Pour rappel, la majorité MR-PS-DéFi a cosigné la Motion Ecolo sur la lutte contre le dumping social et l’intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, déposée en octobre 2015 : <http://ecoloxl.be/2015/10/15/marches-publics-contre-le-dumping-social-et-les-derives-environnementales/>).

Par ailleurs, dans la foulée (1/01/2016), Ixelles a signé la Convention des Maires pour le climat et l’énergie, s’engageant à prendre des mesures concrètes et efficaces pour assurer un environnement stable aux générations actuelles et futures.

En signant  la Convention des Maires, la Commune d’Ixelles s’est engagée à poursuivre un long processus dont les deux premières étapes sont

* l’analyse de la situation qui dressera un inventaire des émissions à effets de serre et évaluera les risques et la vulnérabilité liés au changement climatique ainsi que les défis actuels et futurs qui leur sont associés ;
* la définition et la planification des objectifs stratégiques qui seront réunies dans un Plan d’Action en faveur de l’Energie Durable et le Climat (PAEDC) avec un agenda des priorités.

Ixelles s’est aussi engagée à rédiger régulièrement un rapport d’avancement sur la mise en œuvre des actions entreprises et à partager ses résultats, ses expériences et son savoir-faire avec les autres autorités locales et régionales.

3. D’où ma troisième question : un an et demi plus tard, où en êtes-vous par rapport à tous ces engagements ?

Pour conclure, je signale au MR, qui fait aussi partie de la majorité fédérale qui tente de donner le bon exemple à Mr Trump, qu’il a peut agir à ce niveau également, puisque l'Etat belge est actionnaire à 10% du groupe BNP Paribas, qui représente 30 milliards de ces investissements toxiques.

En vous remerciant pour vos réponses,
A. Lhoest